

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 209-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.852

Déposée le: 04.09.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)
Guggisberg (Kirchlindach, UDC)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Baisse immédiate des impôts des personnes morales

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures suivantes pour le plan intégré « mission-financement » 2017-2019 :

1. Le canton utilisera la latitude dégagée par les excédents attendus pour baisser substantiellement les impôts des personnes morales.
2. La hausse des dépenses annuelles proposée par le Conseil-exécutif sera par ailleurs réduite de 1 à 0,5 pour cent et la marge ainsi dégagée sera utilisée pour baisser encore davantage les impôts des personnes morales.

Développement :

Le budget 2016 et le plan intégré « mission-financement » (PIMF) 2017-2019 du Conseil-exécutif laissent entrevoir les premières lueurs de l'aurore dans le ciel de la politique financière. Le canton de Berne devrait clôturer l'exercice 2015 avec un excédent compris entre 150 et 250 millions

de francs. Le gouvernement cantonal prévoit par ailleurs un excédent de plusieurs centaines de millions de francs par an de 2016 à 2019.

Malgré le poids de l'endettement et de la charge fiscale, le Conseil-exécutif veut encore augmenter massivement les dépenses. Dans son PIMF, il prévoit des charges de 10,59 milliards de francs en 2016, 10,732 milliards en 2017, 10,875 milliards en 2018 et 10,985 milliards en 2019 contre 10,471 milliards dans le budget 2015. Cela correspond à une hausse d'un demi-milliard de francs (514 millions) ou de cinq pour cent en seulement cinq ans.

Entretemps, le canton de Berne s'est pourtant transformé en enfer fiscal non seulement pour les particuliers, mais aussi pour les personnes morales. D'après les données de l'Intendance des impôts concernant la charge fiscale, le canton de Berne occupe la 20^e place sur 26 pour les petites entreprises (50 000 CHF de bénéfice net), la 21^e pour les entreprises moyennes (400 000 CHF de bénéfice net) et il est même à la 24^e place de la classification cantonale pour les grosses entreprises (bénéfice net supérieur à 1 000 000 CHF). Etant donné qu'avec la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), divers cantons vont baisser la fiscalité des personnes morales, le canton de Berne risque de dégringoler encore.

Faire baisser substantiellement les impôts des personnes morales, grâce à la latitude financière dégagée par les meilleurs résultats, et renoncer à augmenter une nouvelle fois massivement les dépenses auraient des effets positifs sur l'économie bernoise et en fin de compte sur les finances cantonales. Car le canton de Berne redeviendrait un site d'implantation attractif pour les entreprises. Et les entreprises qui s'y trouvent pourraient investir et se développer. A moyen terme, cela permettrait aussi de réaliser les baisses d'impôts que les particuliers attendent depuis longtemps.

- Direction des finances